



CONSEIL DE QUARTIER CENTRE



Réunion du 20 Novembre 2018

DGA Santé, Vie sociale et Démocratie locale
 Direction de la démocratie de proximité et de la
 vie associative

ORDRE DU JOUR

1. Agenda 21
2. Aménagement Lac de Sévigné
3. Vidéosurveillance
4. Fleurissement
5. Santé
6. Aménagement groupe scolaire Benoît Malon
7. Corbeilles de rue
8. Proposition d'ateliers 2019
9. Questions diverses

1

AGENDA 21 - Atelier de travail CQ

UN NOUVEL ATELIER AGENDA 21

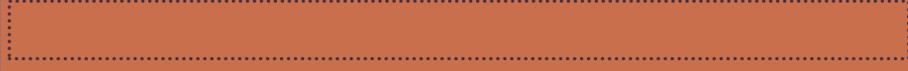
- **Février 2018:** présentation du bilan 2017 aux référents Agenda 21 des conseils de quartiers
- **Août 2018:** Constat par les services de la Ville d'une modification nécessaire du plan d'actions de l'Agenda 21, rendue nécessaire par certains transferts de compétence et la mise en œuvre de plusieurs actions

Méthodologie nouvelle forme d'atelier:

- Choix **d'une ou deux actions** par volet (Environnement, Economique et Social) sur la base des actions conservées sur l'Agenda 21 (23 sur 30 - cf. tableau ci-contre)
- **Proposition d'un projet concret à mettre en œuvre** par action choisie



➤ **PROCHAINES ETAPES**



1 AGENDA 21 - Atelier de travail CQ

UN NOUVEL ATELIER AGENDA 21

- **Février 2018:** présentation du bilan 2017 aux référents Agenda 21 des conseils de quartiers
- **Août 2018:** Constat par les services de la Ville d'une modification nécessaire du plan d'actions de l'Agenda 21, rendue nécessaire par certains transferts de compétence et la mise en œuvre de plusieurs actions

Méthodologie nouvelle forme d'atelier:

- Choix **d'une ou deux actions** par volet (Environnement, Economique et Social) sur la base des actions conservées sur l'Agenda 21 (23 sur 30 - cf. tableau ci-contre)
- **Proposition d'un projet concret à mettre en œuvre** par action choisie

ENVIRONNEMENT

1	Préserver les quartiers pavillonnaires existants
2	Valoriser et protéger le patrimoine urbain, architectural et paysager
3	Améliorer les circulations douces et vertes
4	Mettre en œuvre la charte ville fleurie-ville propre
6	Mettre en œuvre la charte de la qualité urbaine, architecturale et environnementale
7	Favoriser une architecture durable et intégrée
8	Intégrer une approche environnementale dans les projets urbains
9	Développer des équipements publics à différents échelles

ECONOMIQUE

11	Renforcer le commerce de proximité
13	Assurer la qualité des offres
14	Dynamiser les marchés forains
15	Développer des services résidentiels d'intérêt collectif
17	Favoriser l'accès à l'emploi et promouvoir l'égalité des chances
19	Développer l'offre de service dans le domaine de la santé

SOCIAL

21	Favoriser la participation citoyenne intergénérationnelle
22	Promouvoir la solidarité locale
23	Sensibiliser les citoyens au développement durable, en particulier la jeunesse
24	Soutenir les associations en lien avec le développement durable
25	Mettre en œuvre la charte Ville-bailleurs sociaux
26	Développer une politique d'achats éco-responsables
27	Améliorer le traitement des déchets de la collectivité
28	Développer une restauration scolaire éco-responsable
29	Améliorer la qualité de l'accueil
30	Mettre en place un plan de déplacement entreprise

➤ PROCHAINES ETAPES

Oct.-nov. 2018: Conseils de quartiers: rappel des objectifs de l'atelier 03/12/2018:
 Présentation du bilan 2018 de l'Agenda 21 par la Ville
 Point d'étape projets des référents A21



AGENDA 21 de Livry-Gargan

DG Développement Urbain et Economique



► ENJEUX

Livry-Gargan est constitué d'un tissu urbain majoritairement pavillonnaire, doté d'ambiances urbaines différentes faisant la richesse du territoire.

La ville souhaite donc préserver la spécificité et l'attractivité de son territoire dans un contexte urbain plus dense et promouvoir les identités urbaines existantes.

► PROJETS

1. Mettre en œuvre le PLU dans sa mise en valeur des secteurs pavillonnaires.
2. Développer un projet urbain et paysager autour du lac de Sévigné.
3. Réaliser une exposition sur la mémoire des lieux des quartiers pavillonnaires, en associant les habitants et les conseils de quartiers.

► INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Nombre et type de projets réalisés en zone UE
- Part des projets collectifs et part des projets pavillonnaires réalisés en zone UE
- Réalisation du projet urbain et paysager autour du lac de Sévigné
- Réalisation de l'exposition

1

Préserver les quartiers pavillonnaires existants

► PILOTE

- Elu référent: Pierre-Yves MARTIN, Maire de Livry-Gargan
- Elu associé: Salem AIDOUDI

- Service référent: DG Développement Urbain et Economique
- Services associés: DG Vie Sociale, Santé et Sports- Service communication

► PARTENARIATS

- A développer

► CALENDRIER

- Dès 2016

PROCHAINES ETAPES

Oct.-nov. 2018: Conseils de quartiers: rappel des objectifs de l'atelier 03/12/2018:

Présentation du bilan 2018 de l'Agenda 21 par la Ville
 Point d'étape projets des référents A21

2 AMÉNAGEMENT LAC DE SÉVIGNÉ

■ Enjeux et objectifs

- Aménager les abords du lac de Sévigné
- Mettre en œuvre les 5 actions retenues sur le lac

Descriptif

1. Création du jardin partagé – 2019/2020

- Intérêt de plusieurs associations: AMAP HOME, Jardiniers de France, Jardiniers de la Poudrerie
- **2019:** Mise en place de l'association qui sera chargée de la gestion du jardin partagé
- **Juin 2019: inauguration du jardin par M. le Maire**
- **2019-2020:** installation et aménagement du jardin avec les habitants et l'association

2. Créer un espace ornithologique – 2019/2020

- Mise en place de l'espace ornithologique avec l'association régionale « Ligue de Protection des Oiseaux »
- Mise en place de panneaux ludiques sur la biodiversité

3. Mettre en valeur le patrimoine historique de la Ville:

- **Objectif 2019:** Installation de 4-5 panneaux

4. Créer une animation dominicale pendant l'été: 2019

- 1^{er} trim. 2019: lancement AML pour délégué

5. Devoir de mémoire : 1^{ère} exposition pour la commémoration du centenaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale



➤ PROCHAINES ETAPES

- **Décembre 2018:** Visite de site en présence des associations
- **Fin 2018:** lancement marché démolition
- **1^{er} trimestre 2019:** démolition
- **Juin 2019:** Inauguration des jardins
- **2^e semestre 2019:** aménagement des jardins

3 VIDÉOSURVEILLANCE

Restitution atelier vidéosurveillance

Le 17 septembre 2018, les conseils de quartier se sont réunis afin d'étudier l'implantation des futures caméras de vidéo-protection par quartier pour l'année 2019 et 2020 .

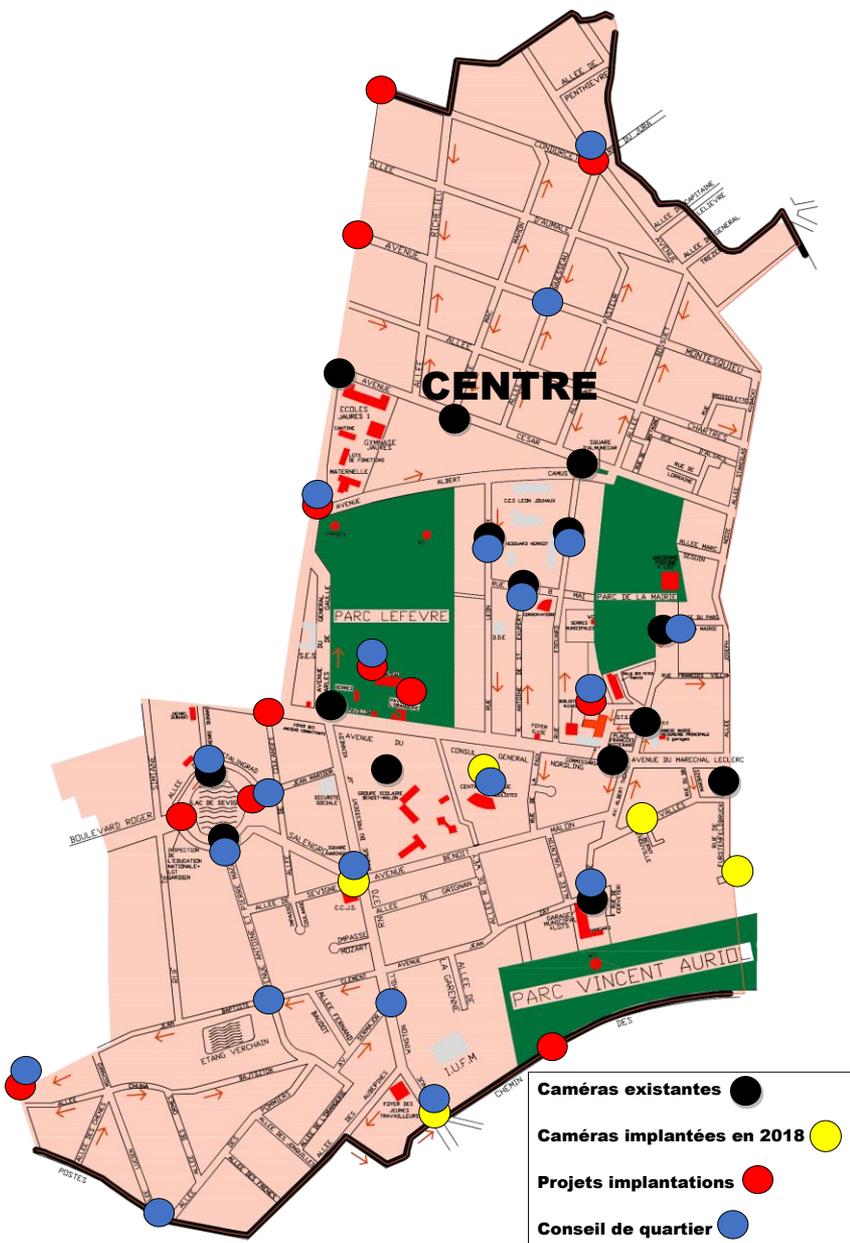
Objectif:

- Définir les priorités par quartier en fonction du ressenti d'insécurité. (délinquance, infraction Code Routier...)
- Consignes suggérées: penser à un meilleur maillage du quartier et sur l'ensemble de la ville, implantation le plus efficient possible en fonction de la configuration des lieux et des voies.

Descriptif

- 1- Travailler sur la cartographie par quartier sans indication de la vidéo-protection déjà mise en place à ce jour.
- 2- Premier atelier: Les conseillers de quartier étudient l'implantation sur leur propre quartier.
- 3- Deuxième atelier: Rotation et mélange des conseillers de quartier pour étude sur les autres quartiers de la ville.
- 4- Mise en place d'un calque sur la cartographie par quartier afin de comparer la vidéo-protection déjà existante et des projets élaborés par quartier.





3 VIDÉOSURVEILLANCE



■ **Présentation des axes santé et nomination d'un référent**

«La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité» et elle représente «l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale».

Cette définition est inscrite au préambule de 1946 à la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et n'a pas été modifiée depuis. Elle implique que tous les besoins fondamentaux de la personne soient satisfaits, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels et du stade de l'embryon.



5 AXES DE SANTÉ - RÉFÉRENT

■ Présentation des axes santé et nomination d'un référent

«La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité» et elle représente «l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale».

Cette définition est inscrite au préambule de 1946 à la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et n'a pas été modifiée depuis. Elle implique que tous les besoins fondamentaux de la personne soient satisfaits, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels et du stade de l'embryon.

Le contrat local de santé

Le contrat local de santé (CLS) a pour objectifs de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local.

Le contrat local de santé est mis en œuvre sur un territoire identifié comme prioritaire à partir d'un diagnostic de santé partagé. Il permet de mobiliser des leviers du champ sanitaire (prévention, soins, médico-social) mais également d'autres politiques publiques et s'appuie sur des démarches participatives : démocratie sanitaire et locale.

Axes du Contrat Local de Santé et groupes de travail

1. Accès aux soins et parcours de santé
 2. Prévention et promotion de la santé
 3. Santé psychique, mentale et handicap
 4. Addiction, santé sexuelle et lutte contre les IST
 5. Santé et environnement
 6. santé des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes
- 3 réunions de travail par axe d'ici juin 2019



5 AXES DE SANTÉ - RÉFÉRENT

■ Présentation des axes santé et nomination d'un référent

«La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité» et elle représente «l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale».

Cette définition est inscrite au préambule de 1946 à la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et n'a pas été modifiée depuis. Elle implique que tous les besoins fondamentaux de la personne soient satisfaits, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels et du stade de l'embryon.

Le contrat local de santé

Le contrat local de santé (CLS) a pour objectifs de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local.

Le contrat local de santé est mis en œuvre sur un territoire identifié comme prioritaire à partir d'un diagnostic de santé partagé. Il permet de mobiliser des leviers du champ sanitaire (prévention, soins, médico-social) mais également d'autres politiques publiques et s'appuie sur des démarches participatives : démocratie sanitaire et locale.

Axes du Contrat Local de Santé et groupes de travail

1. Accès aux soins et parcours de santé
 2. Prévention et promotion de la santé
 3. Santé psychique, mentale et handicap
 4. Addiction, santé sexuelle et lutte contre les IST
 5. Santé et environnement
 6. santé des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes
- 3 réunions de travail par axe d'ici juin 2019



La mission du conseiller de quartier référent santé

- Faire remonter les besoins exprimés par les habitants
- Relayer l'information sur les actions menées : ateliers nutrition, parcours santé
- Participer aux groupes de travail du Contrat Local de Santé
- Participer à l'élaboration des projets de santé

➤ Les prochains rendez-vous

Ateliers santé jeudi 29 novembre :

chaque référent santé viendra avec 3 habitants de son quartier (homme/ femme , étudiant / actif / inactif, diversité d'âge)

6 AMÉNAGEMENT BENOÎT MALON

■ Présentation de l'aménagement du groupe scolaire Benoît Malon

Face à l'augmentation des effectifs scolaires sur ce secteur, la municipalité a engagé des travaux d'extension du Groupe scolaire Benoît-Malon, ainsi que la déconstruction du centre de loisir existant devenu inadapté aux besoins.

Ces travaux ont débuté le 1^{er} octobre dernier et s'étaleront jusqu'au 31 juillet 2019 pour une ouverture du site à la rentrée scolaire de septembre.

Descriptif du projet

- En rez-de-chaussée (sur 1221 m²):

- 6 classes maternelles (petits, moyens & grands),
- 2 salles de centre de loisirs,
- 2 dortoirs pour les petits,
- 1 salle de motricité,
- 1 salle polyvalente,
- 1 BDC,
- Sanitaires.

- En rez-de-chaussée (sur 343 m²):

- 2 salles de centre de loisirs,
- Bureaux & locaux de services,
- Sanitaires.

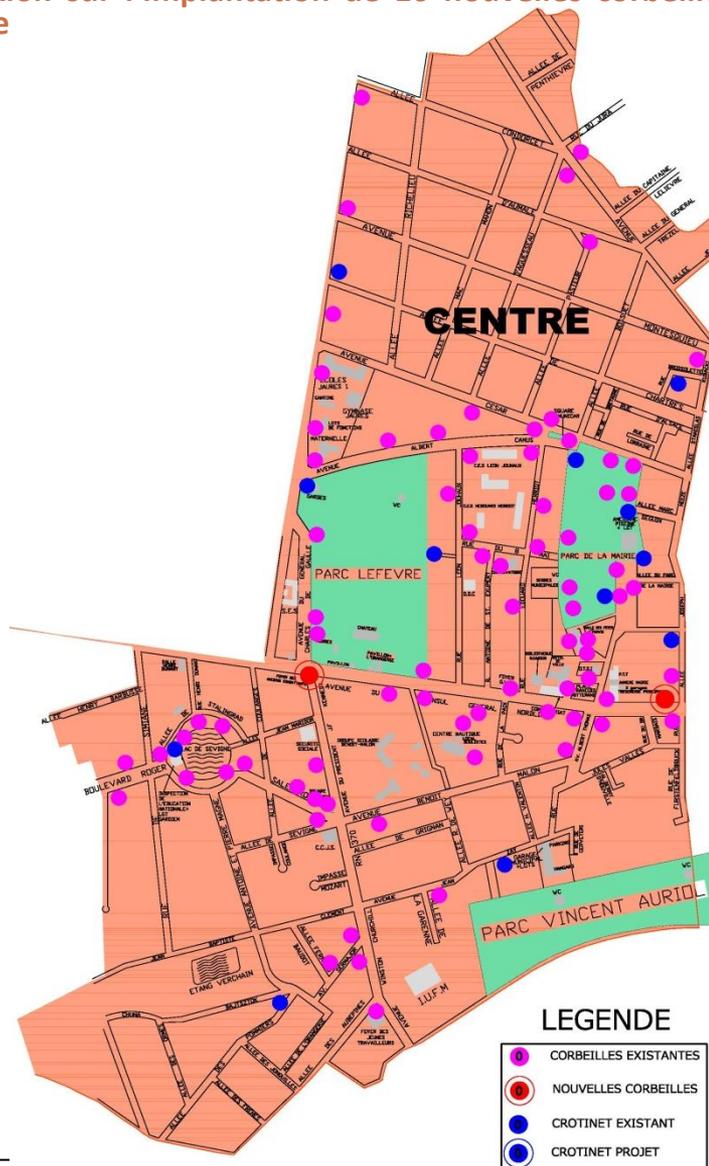
1 cour de récréation de 752 m² (avec jeux d'enfants & jardin pédagogique)

1 préau de 343 m²

1 parvis d'accueil extérieur de 203 m²



- Réflexion sur l'implantation de 10 nouvelles corbeilles de rue



➤ PROCHAINES ETAPES

Restitution fin novembre 2018



CONSEIL DE QUARTIER CENTRE



Réunion du 20 novembre 2018

DGA Santé, Vie sociale et Démocratie locale
 Direction de la démocratie de proximité et de la
 vie associative

ORDRE DU JOUR

1. Agenda 21
2. Aménagement Lac de Sévigné
3. Vidéosurveillance
4. Fleurissement
5. Santé
6. Aménagement groupe scolaire Benoît Malon
7. Corbeilles de rue
- 8. Proposition d'ateliers 2019**
9. Questions diverses



CONSEIL DE QUARTIER CENTRE



Réunion du 20 novembre 2018

DGA Santé, Vie sociale et Démocratie locale
 Direction de la démocratie de proximité et de la
 vie associative

ORDRE DU JOUR

1. Agenda 21
2. Aménagement Lac de Sévigné
3. Vidéosurveillance
4. Fleurissement
5. Santé
6. Aménagement groupe scolaire Benoît Malon
7. Corbeilles de rue
8. Proposition d'ateliers 2019
- 9. Questions diverses**

CONSEIL DE QUARTIER CENTRE



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION

Remerciements :

Elise MATHIEU Chef de service Développement urbain /
 Aménagement / SIG

Romain PICCININI Chef de Service Police Municipale

Stéphane MORINI Chef du service Espaces Verts

Coralie CHANEL Responsable Santé Publique et Handicap

Philippe COPIN Directeur du Patrimoine bâti



Vos élus :

M. Pierre-Yves MARTIN
 Maire de Livry-Gargan



M. Salem AIDOU,
 Adjoint au Maire en charge de la
 Tranquillité publique, de la démocratie
 participative et de la citoyenneté.

**Direction de la Démocratie de proximité et de la
 vie associative**

Jean-David CADET, Directeur

Céline NOALLY, Responsable des Conseils de quartier

Quartiers@livry-gargan.fr